

DEPARTEMENT DU VAR  
ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

-----  
**COMMUNE DE  
BRAS**



**RÉPUBLIQUE FRANCAISE**  
*Liberté - Égalité – Fraternité*

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE  
CONVOCATION

18/01/2024

DATE D’AFFICHAGE

18/01/2024

NOMBRE DE  
CONSEILLERS

EN EXERCICE	23
PRESENTS	12
VOTANTS	14

N° 2024-022-21

L’an deux mille vingt-quatre,  
Le Mardi vingt-trois Janvier à dix-neuf heures,  
le Conseil Municipal légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie,  
en séance publique, sous la présidence de Monsieur Franck PERO, Maire  
Etaient présents :

Franck PERO, Anne COUPLEZ, Nicolas ROBIN, Jérémy MESSAOUDI, Isabelle AMARIGLIO, Pierre ARMAND, Joseph MASSARD, Mylène BEYAERT, Sylvie BERNARD-MUZE, Martine BOLIN-SIMIAN, Ingrid DUPUIS et Xavier SIBILLE.

Formant la majorité des membres en exercice

Absents avec pouvoir :

Séverine VINCENDEAU, a donné procuration à Franck PERO,  
Camille FLEURY, a donné procuration à Nicolas ROBIN.

Absents :

Daniel RATAJCZAK, Jean-Pierre LONCQ, Sandrine VENTRE, Frédéric GUARCH-FERRER, Béranger MARTIN, Christian ROERO, Cynthia RENAUDIER-HOLOTA, Patrick BERNARD et Patrick GAZAN.

Madame Anne COUPLEZ a été élu(e) Secrétaire.

**OBJET :**

**CLASSE DE DÉCOUVERTE 2024 – PARTICIPATION COMMUNALE**

Monsieur le Maire expose à l’Assemblée, que l’Ecole Élémentaire de la Brasque à Bras s’est engagée contractuellement avec le Centre de Vacances « EURL la Couronne de l’Ours » à Orcières (Hautes-Alpes), pour l’organisation d’une classe de découverte (effectif prévu : 40 enfants et 2 enseignants). Ce séjour aura lieu du 24 au 28 juin 2024 et les prestations prévisionnelles sont d’un montant de 15 485,00 €.

Il propose de donner un avis favorable à ce projet présenté par l’Ecole Élémentaire pour l’année 2024, et d’allouer une participation communale d’un montant de 100 € par élève participant à cette classe de découverte 2024. Il sera versé parallèlement à cette participation un montant de 125 € sur l’enveloppe du don de Madame BLANC.

L’Ecole Élémentaire Communale de la Brasque à Bras règlera le reste à charge.

.../...

.../...

Après avoir ouï l'exposé du Maire et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 1 voix contre et abstention 3, décide :

- 1) de donner un avis favorable à ce projet de classe de découverte présenté par l'Ecole Élémentaire de Bras pour l'année 2024. La location d'hébergement et/ou de prestations diverses est confiée au Centre de Vacances « EURL la Couronne de l'Ours » ;
- 2) d'allouer une participation communale d'un montant de 100 €uro par élève participant à cette classe de découverte 2024 ;
- 3) de verser en parallèle une participation d'un montant de 125 €uro sur l'enveloppe du don de Madame BLANC ;
- 4) d'autoriser le Maire à signer le contrat d'hébergement ci-dessus défini, et les pièces qui s'y rattachent.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,  
Suivent les signatures .....

Pour copie conforme et certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission et de la publication le 06 Mai 2024.

